

Fiche action Ctg → Thématique animation de la vie sociale

Action 17 : Accompagner l'espace de vie sociale de l'Estéron vers l'obtention d'un agrément centre social	
Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> territoire d'intervention qui s'étend sur 14 communes de la vallée de l'Estéron, de Revest-Les-Roches à Ascros en passant par Toudon, Tourette-du-château, Pierrefeu, La Roque-en-Provence, Roquesteron, Cuébris, Aiglun, Sigale, Sallagriffon, Saint-Pierre, La Penne et Saint-Antonin ; structure implantée en zone de revitalisation rurale qui se situe sur la zone d'intervention prioritaire de la Msa ; territoire très étendu (191.1 km²), qui n'est desservi que par 2 lignes de bus (la ligne 720 qui joint Sigale à Nice pour le versant Est et le transport à la demande qui joint Sigale à Puget-Théniers pour le versant Ouest). Certaines communes, comme Aiglun et Cuébris ne sont pas du tout reliées au réseau. territoire rural de moyenne montagne, qui offre peu de services touristiques et qui connaît une fréquentation modeste en dehors des résidences secondaires ; la vallée du haut Estéron bénéficie d'une dynamique inter-villages importante dans la promotion des projets de développement et environnementaux. 	<ul style="list-style-type: none"> tous les habitants de la vallée du haut Estéron.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> promouvoir l'animation de la vie sociale sur le territoire du haut Estéron ; favoriser l'accès aux droits de l'ensemble des habitants ; encourager une dynamique citoyenne ; développer des actions à destination des familles ; promouvoir et soutenir les initiatives des familles ; offrir un espace d'expression ; répondre plus efficacement aux besoins exprimés par les habitants ; favoriser les actions intergénérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> évaluer l'écart entre les attendus d'un Evs et celui d'un centre social au regard de l'association Bulle d'aires ; réécrire le projet social en conformité avec les attendus du référentiel national des centres sociaux ; écrire le projet famille ; former le personnel avec les qualifications requises ; disposer de locaux adaptés ; organiser les instances Cotech et Copil pour valider le projet social ; obtenir l'agrément centre social délivré par la Caf.
	Echéances de réalisation
	<ul style="list-style-type: none"> à partir de 2024

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> • association Bulle d'aires ; • réseau animation de la vie sociale Ctg ; • chargé de coopération pilote. 	<ul style="list-style-type: none"> • des locaux adaptés ; • des professionnels formés sur chaque fonction (direction, référent accueil, référent famille) ; • une évolution du projet social avec l'intégration d'un projet famille ; • la mobilisation de co-financement avec une pluralité de financeurs ; • l'attribution de l'agrément centre social par la Caf pour une année, dès janvier 2024.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Caf ; • Msa ; • département ; • communes ; • région ; • fondations. 	<ul style="list-style-type: none"> • obtention de l'agrément centre social ; • le nombre de professionnels qualifiés ; • la mise à disposition de locaux adaptés ; • l'évaluation annuelle du Cs ; • le renouvellement de l'agrément.